

sa pratique de la *prière du soir en famille*, telle, en un mot, qu'elle a été fondée en 1861, approuvée en 1870, et confirmée en 1890 et 1892 ;

2^e Nous nommons le Révérend Père Valiquette, O.M.I., de Saint-Sauveur de Québec, Directeur diocésain de l'ASSOCIATION UNIVERSELLE DE LA SAINTE FAMILLE, pour la développer efficacement parmi les fidèles de notre diocèse. (1)

Sera le présent mandement, ainsi que les Lettres Apostoliques qui l'accompagnent, lu et publié en une ou plusieurs fois au prône de toutes les églises paroissiales ou chapelles où se fait l'office public, et en chapitre dans les communautés religieuses.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre Secrétaire, le premier dimanche de l'Avent de l'année mil huit cent quatre vingt-douze.

E.-A. CARD. TASCHEREAU, Arch. de Québec.

Par mandement de Son Eminence,

B.-PH. GARNEAU, Ptre, Secrétaire.

Hôpital-Général de Québec

L'Hôpital-Général a été fondé en 1693, par Mgr de Saint-Valier, deuxième évêque de Québec.

Il fit l'acquisition de la propriété où est situé l'hospice, de ses propres deniers.

En 1695, ce digne évêque dota l'établissement d'une rente constituée de 1,500 francs, représentée par un capital de 20,000 francs.

Le même prélat fit successivement don à l'institution de deux seigneuries que les religieuses furent plus tard obligées de vendre.

Détail intéressant à noter : l'une de ces seigneuries, celle de la Durantaie, fut vendue en 1767, afin de payer une dette contractée pour secourir les blessés de l'armée française en 1759.

Jusqu'à l'automne de 1868, cette maison a été, en même temps, institution d'*enseignement* et institution de *charité*. Depuis cette époque, l'Hôpital-Général a renoncé à l'enseignement pour ne plus s'occuper que du soin des infirmes et des invalides.

Le nombre total des infirmes et des invalides, recueillis par l'Hôpital-Général, est aujourd'hui de 168, dont 152 canadiens-français, 12 irlandais, 1 français, 2 allemandes et 1 belge.

porte la signature de Pie IX et reçoit celle du curé et de la famille associée. Elle est comme un témoin vivant de l'engagement solennel. Elle est donc préférable à toute autre pour bien des raisons.

(1) C'est à lui que Messieurs les Curés s'adresseront pour obtenir des renseignements, des imprimés, etc.